

ENSEMBLE CONTRE LA TORTURE

« *La torture cesse quand les tortionnaires n'échappent plus aux regards* »

Campagne en faveur de la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention
contre la torture (ONU, 2002)

AMNESTY INTERNATIONAL

www.amnesty.org

Page 2

[encadré]

La torture est endémique dans la plupart des régions du monde

[fin encadré]

La cruauté physique et mentale – les menaces, les passages à tabac, les agressions sexuelles, le fait d'infliger des douleurs atroces par tout un éventail de moyens – demeure très répandue au XXI^e siècle. La torture ne représente pas seulement une agression contre le corps, mais aussi contre l'être intime. Si elle peut être infligée n'importe où, ce sont les personnes placées en détention qui sont les plus menacées.

Il y a vingt ans, les Nations unies ont adopté la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants – une initiative importante dans la lutte pour l'éradication de ce fléau. Toutefois, la torture reste très présente partout où elle continue d'échapper aux regards.

Adopté en 2002, le Protocole facultatif se rapportant à cette Convention propose des mesures concrètes afin de prévenir la torture dans les postes de police, les prisons et tout autre lieu où des personnes sont privées de leur liberté. En ratifiant ce Protocole facultatif, un État s'engage à autoriser des observateurs internationaux à mener des inspections régulières et imprévisibles dans les lieux de détention. En outre, il prend l'engagement de mettre sur pied des organes nationaux indépendants, chargés de procéder à des inspections sur son territoire.

Amnesty International est convaincue que ces mesures réduiraient sensiblement les cas de torture de par le monde. L'expérience montre que l'inspection des lieux d'incarcération est l'un des moyens les plus efficaces d'écartier le risque de torture et d'améliorer les conditions de détention.

[encadré]

L'organisation de défense des droits humains demande à tous les pays de soutenir le Protocole facultatif. Veuillez écrire à votre gouvernement et lui demander instamment de s'engager à prévenir et éradiquer la torture en signant et en ratifiant sans délai le Protocole facultatif.

[fin encadré]

[encadré]

Participez à la campagne d'Amnesty International. Ensemble, nous pouvons mettre un terme à la torture !

[fin encadré]

[légendes photos]

Ci-dessus : Un détenu dans l'hôpital pénitentiaire de la prison d'Urso Branco, État de Rondônia (Brésil). ©AI

En couverture : Dans cette salle d'interrogatoire du centre de détention de Khiam (Sud-Liban autrefois occupé par Israël), des prisonniers étaient suspendus aux barres de fer. Nombre d'entre eux y ont été passés à tabac et soumis à des décharges électriques. © AI / Ina Tin

[fin des légendes]

Page 3

Monsieur le Ministre,

Je vous demande instamment de veiller à ce que notre gouvernement signe et ratifie le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Je suis convaincu-e que des mécanismes d'inspection tels que ceux établis par ce Protocole contribueront à empêcher les actes de torture.

Je pense qu'en signant et en ratifiant le Protocole facultatif, notre pays peut à la fois consolider la mise en œuvre des obligations qui lui incombent en tant qu'État partie à la Convention contre la torture et participer à la création d'un mécanisme international ambitieux, à même de contribuer à l'éradication de la torture dans le monde.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Signature _____

Nom _____

Adresse _____

Page 4

Affranchir
au tarif
en vigueur

Destinataire :